

Se chauffer : La cheminée

Qu'est-ce que c'est ?

La cheminée et la combustion du bois permettent de se chauffer ou de cuire des aliments. La cheminée peut être ouverte, à foyer fermé ou à foyer insert. La cheminée à foyer fermé est un véritable appareil de chauffage, le rendement atteint 50 à 70 % pour une consommation de bois réduite.

Energie(s) utilisée(s) et ses impacts

La cheminée et la combustion du bois permettent de se chauffer ou de cuire des aliments. La cheminée peut être ouverte, à foyer fermé ou à foyer insert. La cheminée à foyer fermé est un véritable appareil de chauffage, le rendement atteint 50 à 70 % pour une consommation de bois réduite.

Aspects techniques

- * Les éléments de base : une cheminée se compose principalement d'un foyer, espace réservé à la combustion, d'un conduit pour l'évacuation de la fumée et d'une souche, partie extérieure de la cheminée située sur la toiture. Le conduit de fumée détermine la taille et la puissance de la cheminée. La qualité du tirage est essentielle pour le bon fonctionnement de l'appareil.
- * Plusieurs types d'équipements : le chauffage au bois concerne les équipements suivants : cheminée ouverte, cheminée-insert, poêles, chaudières.
- * Pour faire le bon choix : le choix dépend de vos besoins (chauffage d'appoint ou de base), de la surface à chauffer, de votre budget.
- * Emplacement du matériel : L'arrivée d'air frais doit être le plus près possible du foyer. La prise d'air se place face aux vents dominants ou mieux encore sur une façade non exposée.
- * L'installateur : l'installateur peut être le constructeur de la cheminée. L'installation d'une cheminée à gaz doit être installée par un plombier agréé gaz.

Les paramètres de votre foyer

- * Des précautions à prendre :
 - le site d'implantation doit supporter le poids de la cheminée ;
 - tenir compte de la protection du bâti contre la surchauffe ;
 - veiller à la bonne circulation de l'air dans la pièce.

Vos démarches

- * Respecter les normes : l'installation doit être réalisée par un professionnel selon les règles fixées par les documents techniques unifiés DTU. Ces documents sont disponibles au centre technique et scientifique du bâtiment (CSTB) ou à l'AFNOR. "Flamme verte" est le label de qualité des équipements. Le bois est labellisé "NF bois de chauffage".

* Le coût : de 500 à 1500 € selon le type d'équipement (foyer fermé, cheminée avec insert).

* Les aides au financement :

- L'aide de l'Etat : crédit d'impôt de 50 % si le rendement dépasse 65 % et si les normes françaises et européennes sont respectées (produits labellisés "Flamme Verte". L'entreprise, le vendeur ou le constructeur doivent vous fournir une facture à joindre à la déclaration d'impôt. Taux de TVA réduit à 5,5 %.

Aspects financiers

- L'aide de l'ANAH : l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat peut vous accorder une subvention pour l'installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois (foyer fermé, insert, poêle) labellisé "Flamme Verte" ou de toute chaudière à bois. A la subvention peut s'ajouter une prime de 900 €.

- Les aides locales : les régions, les départements ou les communes peuvent vous accorder des subventions qui s'ajoutent au crédit d'impôt. Montez votre dossier et contactez l'Espace Info Energie de votre région (ADEME).

Sources principales : ADEME - ANAH - Flammeverte - Hespul